



## REGLEMENT DU CLASSIC TRAIL – TDE 2020

### Article 1 : Organisation

La 2<sup>ème</sup> Edition du Trail de l'Espoir est une course nature caritative disputée sur sentiers balisés empruntant les Gorges de la Nesque, le GR9 et quelques portions de route.

Le Trail de l'Espoir est organisé par l'Association Agir Pour Vous en faveur de l'Institut du Cancer Avignon-Provence Sainte Catherine et aura lieu le **Dimanche 6 septembre 2020** sur la **commune de Monieux**.

Cette course nature est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, à partir de 18 ans, sur présentation d'un certificat médical datant de moins de un an ou d'une licence sportive en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur (voir Article 3).

	<b>LE CLASSIC TRAIL</b>
<b>L'épreuve</b>	<p><b>Le Dimanche 6 septembre 2020</b></p> <p><b>Un Parcours de 14km et 490 d+</b> <b>Départ à 10h</b> du Plan d'Eau de Monieux</p> <p> <b>1 Ravitaillement à Saint Hubert KM 7</b> Liquide + Solide</p> <p><b>Arrivée</b> au Plan d'Eau de Monieux</p> <p><b>Carte et Trace en ligne</b> Sur le site <b>KMS</b> et sur notre Page Facebook : <b>Trail de l'Espoir</b></p>
<b>Inscriptions</b>	<p><b>Inscription en ligne jusqu'au</b> <b>Vendredi 4 septembre 20h</b></p> <p><b>Tarif individuel jusqu'au 15 août = 15 euros</b></p> <p><b>Tarif Unique à partir du 15 août et sur place le jour de la course = 18 euros</b></p> <p><b>Tarif Groupes - 5 dossards pris / le 6ème offert</b></p>

### Article 2 : Droits d'inscription

Le nombre de dossards mis à disposition **pour le CLASSIC TRAIL est limité à 200**. Les inscriptions sont gérées par notre partenaire chronométreur KMS. Nous vous invitons à **privilégier l'inscription en ligne sur leur plateforme** ([www.kms.fr](http://www.kms.fr)). Toutefois, vous pouvez vous inscrire au CLASSIC TRAIL le jour de la course sur la zone départ (voir tableau ci-dessus). Les inscriptions seront closes lorsque le nombre de participants sera atteint.



Quelle que soit l'épreuve (CLASSIC et VIRTUAL), aucun remboursement ne sera effectué après la validation de l'inscription et aucun échange de dossard de ne sera possible.

### Article 3 : Condition d'inscription

Conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à une compétition est conditionnée à la présentation :

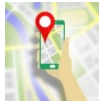
- D'une licence Athlétisme Compétition, Running, Entreprise ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- Ou d'une licence délivrée par la FFCO, FFPM, l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire

- Ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an ou de sa copie

#### **Article 4 : Sécurité et Balisage**

Sur le parcours que vous allez emprunter, des bénévoles signaleurs, seront positionnés afin d'assurer la sécurité des coureurs, en particulier sur les passages de routes, en plus des bénévoles qui assureront le ravitaillement. Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route et d'emprunter la partie droite de la chaussée.

Le parcours est matérialisé par de la rubalise positionnée à distance raisonnée, la veille du départ, et un fléchage est utilisé sur des points d'intersection litigieux. Cependant, nous ne pouvons garantir un éventuel débalisage sauvage et en déclinons toute responsabilité.



Aussi, nous demandons à chaque participant de prendre connaissance du Road Book et d'avoir pendant la course une carte mise à disposition sur le site de notre partenaire KMS, sur notre page Facebook ou sur le site Trace de Trail et/ou Géoportail.

La surveillance médicale est garantie par des services de secours présents.



#### **Article 5 : Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile. Ils déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur), en cas de vol ou d'erreur de trace (voir Article 4) quelle que soit l'épreuve que laquelle vous êtes engagés. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les coureurs qui poursuivraient bien qu'éliminés aux barrières horaires, courent sous leur entière responsabilité.

L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

#### **Article 6 : Modification du parcours**

En cas de force majeure avant ou pendant l'épreuve, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve ou de proposer un parcours de repli.

#### **Article 7 : Ethique et Assistance personnelle**

Nous demandons à toutes et tous de faire preuve de Fair Play, de Respect, d'entraide et de Solidarité envers l'ensemble de vos compagnons de course et de porter assistance à ceux qui seraient en difficulté, blessés et en détresse physique. Nous vous invitons à contacter immédiatement le PC Course pour nous signaler tout problème.



Evidemment, les coureurs ne pourront bénéficier d'une assistance personnelle qu'à la zone de ravitaillement (voir Article 1), ce qui exclut toute assistance « volante » de type « lièvres, accompagnateurs, porteurs d'eau, etc.. ».

**Tout manquement constaté par un membre de l'organisation, entraînera l'application d'une pénalité d'une heure et engagera sa responsabilité individuelle.**

#### **Article 8 : Droit à l'image et Vie privée**



Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant les épreuves, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image dans le respect de la moralité (Facebook, Instagram, Youtube, Journaux). Les classements des épreuves seront édités et diffusés par KMS.

Si vous souhaitez que vos noms et prénoms ne figurent pas sur les classements, merci de nous le faire savoir avant le départ de votre course ou lors de votre inscription en ligne. Cette action est définitive et irréversible.

#### **Article 9 : Équipement obligatoire et Accessoires**

##### Équipement obligatoire

Outre le port du dossard équipé de sa puce visible de face en vue de faciliter le pointage électronique, votre sac doit obligatoirement contenir :

- Une **couverture de survie**
- Un **sifflet**
- Une **réserve d'eau d'un minimum de 500 ml pour le 14km**
- Une **réserve alimentaire**
- Une **bande élastique**
- Un **téléphone chargé**
- Une **paire de chaussure Trail adaptée au terrain**



Des contrôles inopinés pourront être effectués à tout moment. Tout matériel manquant entraînera l'application d'une pénalité d'une heure.

En fonction de la météo, du matériel obligatoire pourra être rajouté (réserve d'eau, coupe vent, veste imperméable, pantalon imperméable, gants, bonnet ou Buff, etc.).

### Accessoires

Les bâtons sont tolérés sur l'ensemble du parcours.



Nous demandons à l'ensemble des participants de **se munir d'un gobelet personnel**. Aucun gobelet plastique ou carton ne sera fourni, ni dans le ravitaillement, ni au retrait dossard, afin de limiter au maximum notre impact environnemental (Zone Natura 2000).

Des poubelles seront également à votre disposition sur le point de ravitaillement afin de jeter vos déchets de course (gels, barres énergétiques, etc.). **Tout participant qui viendrait à jeter ses déchets en dehors de la zone de ravitaillement sera sanctionné par une pénalité de 1 heure voire disqualifié.**



### Article 10 : Retrait du dossard

Pour le **CLASSIC TRAIL**, les dossards seront retirés le jour de l'épreuve :

- De 9h à 9h45 à la Zone de Départ du Plan d'Eau de Monieux pour le Parcours 14km

Ils seront délivrés sur présentation d'une pièce d'identité originale avec photo. Ils devront obligatoirement être positionnés sur le ventre pour permettre la visibilité lors des pointages. Tout coureur non pointé sera disqualifié. **PENSEZ AUX EPINGLES.**

### Article 11 : Barrières Horaires

- Parcours 14 km = **Ravito 1 - Saint Hubert Km7 à 11h30 soit 4.4 km/h**

Pour des raisons de sécurité, un coureur ne pourra pas poursuivre sa course s'il passe au-delà des barrières horaires indiquées ci-dessus. Il devra remettre son dossard au responsable de contrôle. A ce moment-là il est considéré comme hors course.

Le concurrent qui abandonne en cours d'épreuve devra signaler son abandon et remettre sa puce à un signaleur, un bénévole de ravitaillement ou un serre-file.

### Article 12 : Remise des prix



La remise des prix se fera au Plan d'Eau de Monieux, à l'arrivée du dernier coureur (attribution des récompenses en fonction des dotations partenaires). Seront récompensés :

- Les trois premiers du scratch (Femme, Homme)
- Le premier de chaque catégorie hors scratch (Femme, Homme)
- La première équipe

En cas d'axequo, le ou la plus âgé(e) est déclaré(e) vainqueur.

*Merci à Toutes et Tous.*

*Bonne Balade*

